

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 1493**présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 25**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à mettre fin aux véhicules thermiques d'ici 2030. Cette mesure est majoritairement en faveur des voitures électriques. Mais, les voitures électriques ne peuvent pas être l'alpha et l'omega de la transition énergétique. Le Gouvernement peut inciter à l'électrique mais l'imposer revient à imposer à la recherche abandonner d'autres types de voiture, comme les véhicules à hydrogène par exemple.